

RÉSERVATION ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (HORS VACANCES SCOLAIRES)
PLANNING ANNUEL

PARENT EFFECTUANT LA DEMANDE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Modification de précédentes réservations

Les réservations pourront s'effectuer **jusqu'à quinze jours avant la période concernée**.

Le règlement, mis à votre disposition aux accueils de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe ainsi que sur l'Espace Démarches de la Ville vous explique les modalités de ces réservations.

Attention ! Tout mercredi réservé sera facturé.

En maternelle, les enfants sont accueillis au sein de leur école. En CP, ils sont accueillis au centre « les Coccinelles ».

Du CE1 à la 6^{ème}, ils sont accueillis au centre « les Cigales ».

Prénom	NOM	Niveau scolaire	Centre fréquenté	Réservation accueil de loisirs du Mercredi
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

Mettre une croix dans la(les) case(s) correspondante(s) pour indiquer la(les) présence(s) des enfants.

Date d'effet de l'inscription : le 1^{er} mercredi de la rentrée scolaire soit le mercredi 7 septembre 2022.

À GAGNY, LE _____

SIGNATURE :

Réservé à l'administration

Date de réception : _____ Motif du refus : Dépôt hors délais

Date d'enregistrement : _____ Impayés au TP

Décision : accord refus Pas d'inscription à l'activité

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de la Ville de Gagny. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

RÉSERVATION ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (HORS VACANCES SCOLAIRES)
DE JANVIER À MARS 2024

Représentant légal effectuant la demande :

Enfant concerné par la demande :

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

École : _____

Tél : _____

Modification de précédentes réservations

Les réservations pourront s'effectuer **jusqu'à quinze jours avant la période concernée.**

Le règlement, mis à votre disposition aux accueils de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe ainsi que sur l'Espace Démarches de la Ville vous explique les modalités de ces réservations.

Attention ! Tout mercredi réservé sera facturé.

En maternelle, les enfants sont accueillis au sein de leur école. En CP, ils sont accueillis au centre « les Coccinelles ». Du CE1 à la 6^{ème}, ils sont accueillis au centre « les Cigales ».

Janvier 2024		Février 2024		Mars 2024	
Mercredi 10	<input type="checkbox"/>	Mercredi 7	<input type="checkbox"/>	Mercredi 6	<input type="checkbox"/>
Mercredi 17	<input type="checkbox"/>	Mercredi 28	<input type="checkbox"/>	Mercredi 13	<input type="checkbox"/>
Mercredi 24	<input type="checkbox"/>			Mercredi 20	<input type="checkbox"/>
Mercredi 31	<input type="checkbox"/>			Mercredi 27	<input type="checkbox"/>

Mettre une croix dans la(les) case(s) correspondante(s) pour indiquer la(les) présence(s) de l'enfant.

À GAGNY, LE _____

SIGNATURE :

Réservé à l'administration

Date de réception : _____ Motif du refus : Dépôt hors délais

Date d'enregistrement : _____ Impayés au TP

Décision : accord refus Pas d'inscription à l'activité

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de la Ville de Gagny. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

